

**Personnels précaires du premier degré
non-enseignants
AVS, EVS, AP sous contrat CUI-CAE ou AED**

**Informez-vous sur vos droits !
Organisez-vous collectivement pour améliorer
vos conditions de travail !**

**Participez à la réunion d'information syndicale de
(sur temps de travail et sans perte de salaire)**

éducation
Sud

Le 10 février 2014 de 13h30 à 16h30 à PARIS

30 bis rue des boulets, Paris 11ème - Métro Nation ou rue des Boulets (code 248A)

Nous ferons le point sur les problèmes rencontrés par les personnels précaires de l'Éducation Nationale et les récentes annonces du ministère. Nous discuterons des revendications à défendre.



- construction de la mobilisation pour défendre les droits des personnels en contrat précaire et en gagner de nouveaux (professionnalisation des AVS, droit à la formation, droits syndicaux, rémunération...)
- accompagnement des personnels sous contrat aidé (CUI) qui souhaitent saisir le conseil de prud'hommes
- et bien entendu, tous les problèmes que vous pourrez soulever

→ Nous rappelons que cette réunion est organisée par un syndicat de salariés de l'Éducation Nationale, pas par l'administration.

→ Les militants syndicaux enseignants qui animeront cette réunion s'efforcent, depuis des années, d'organiser la résistance à la généralisation de la précarité dans l'éducation.

→ **Leur objectif, en organisant cette réunion est d'aider les salariés à faire valoir leurs droits et à s'organiser collectivement pour défendre leurs intérêts et améliorer leurs conditions de travail.**

Cette réunion est réservée aux personnels sous contrat AED ou CUI exerçant des missions dans le premier degré (accompagnement des élèves handicapés, aide à la direction, etc.).

Cette réunion d'information syndicale est de droit. La réunion a lieu sur votre temps de travail, votre absence est donc payée. Il suffit d'avertir votre directrice ou directeur d'école et votre collègue/lycée employeur au moins 7 jours à l'avance. Il/Elle ne peut pas vous refuser d'y aller. L'absence de réponse vaut accord.

Ci-après, un modèle de lettre à transmettre au chef d'établissement de votre établissement-employeur (le nom du principal et l'adresse de l'établissement sont inscrits sur votre convention). Comme vous travaillez dans une école, donnez une copie de ce courrier à votre directrice ou directeur. Transmettez un double au syndicat SUD éducation 92 (Tel/fax 01 43 70 56 87 ou par mail sudeducation92@gmail.com).

....., le2013

Nom, prénom lieu d'affectation

coordonnées de l'établissement-employeur

Objet : réunion d'information syndicale

Madame, Monsieur le Chef d'établissement,

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale ouverte aux (nom du contrat) du département, organisée par le syndicat SUD éducation 92 le lundi 10 février de 13h30 à 16h30 à Paris.

Ceci conformément à l'article 5 du décret du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical qui prévoit notamment le versement intégral du salaire.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Chef d'établissement, l'expression de mes salutations.

Signature